

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 SEPTEMBRE 2010**

Sur convocation du 30 août 2010, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 7 SEPTEMBRE 2010 à vingt heures quinze minutes**, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GAUTIER, Maire, assisté de Mademoiselle TACHET, Monsieur PEPIN, Monsieur BUISSON, Monsieur HAY, Adjoints.

**Etaient également présent(e)s** : Monsieur COCHIN, Monsieur CARTRON, Monsieur JOUBERT, Monsieur HALLOUIN, Mademoiselle SURIN, Madame JOLLY, Madame GAUTIER, Madame DAMAS, Madame PERRIO.

**Etaient absent(e)s et excusé(e)s**: Monsieur LARCHER (pouvoir à Monsieur BUISSON), Madame GAREL (pouvoir à Madame JOLLY), Monsieur AUDEBERT (pouvoir à Monsieur COCHIN), Monsieur JULIEN (pouvoir à Monsieur JOUBERT).

**Etaient absent(e)s**: Monsieur GASNIER, Madame MONSALLIER, Monsieur EMMANUEL, Monsieur DULON, Monsieur GONCALVES.

Mademoiselle Céline SURIN a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2010 à l'approbation de l'assemblée.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**1 - DELIBERATIONS FISCALES - DISPOSITIONS A PRENDRE AVANT LE 1<sup>ER</sup>/11/2010 POUR ETRE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup>/01/2011**

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts, les délibérations relatives aux exonérations (ou abattements) de fiscalité directe locale, doivent être prises avant le 1<sup>er</sup> octobre mais à la demande de l'association des maires de France, en raison de la suppression de la taxe professionnelle, la taxe d'habitation auparavant partagée entre les départements et les communes, sera désormais perçue exclusivement par le secteur communal (commune et communauté de communes).

Ainsi, les abattements sur la taxe d'habitation auparavant décidés par les départements ne s'appliqueront plus. Ils seront remplacés par ceux décidés par les communes et l'intercommunalité. Or cette substitution risque d'entraîner des hausses de cotisations si les communes et communautés de communes n'y prennent pas garde et c'est la raison pour laquelle le délai est reporté au 1<sup>er</sup>/11/2010, pour permettre aux collectivités d'avoir le temps nécessaire pour le calcul des abattements.

En ce qui concerne notre commune, celle-ci n'applique que les abattements obligatoires depuis 1980.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de conserver le statu quo pour 2011.

## **2 - TRAVAUX A L'EGLISE SAINT PIERRE**

Le 30 mars 2010, le Conseil Municipal a pris une délibération pour réaliser les travaux de restauration de l'église Saint Pierre pour la première tranche dans un premier temps et a sollicité la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conseil Général d'Eure-et-Loir pour l'obtention des subventions.

Le 30 juin 2010, la DRAC m'a confirmé qu'après examen du projet, celui-ci était éligible à une aide de l'état au titre des monuments historiques et que celle-ci pourrait atteindre 40 % de la dépense HT.

La programmation budgétaire pour l'exercice 2010 ne permet pas de donner suite à notre demande cette année sauf nouvelle disponibilité budgétaire.

Monsieur le maire propose de reprogrammer les travaux et de prévoir le coût de la totalité de ceux-ci sur l'exercice 2011.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de cette réalisation s'élève à 1 922 062,90 € TTC et se décompose comme suit :

	Chapitre I	Chapitre II	Chapitre III	TOTAL
Lot Maçonnerie-Pierre de Taille	413 579,00 €	115 116,00 €	151 787,00 €	680 482,00 €
Lot Charpente	107 652,00 €	82 476,00 €	73 873,00 €	264 001,00 €
Lot Couverture	78 646,00 €	107 869,00 €	89 002,00 €	275 517,00 €
Lot Restauration de sculpture - Sculpture	34 800,00 €			34 800,00 €
Lot Menuiserie - Peinture	6 600,00 €			6 600,00 €
Lot Vitraux - Serrurerie	77 830,00 €			77 830,00 €
<b>Montant HT des travaux</b>	<b>719 107,00 €</b>	<b>305 461,00 €</b>	<b>314 662,00 €</b>	<b>1 339 230,00 €</b>
Honoraires, hausses et aléas	20 %	20 %	20 %	

Compris:

- Honoraires ACMH-VMH
- Coordonnateur SPS
- Coordonnateur OPC
- Hausses et aléas

	Chapitre I	Chapitre II	Chapitre III	TOTAL
<b>Montant H.T. des honoraires, hausses et aléas</b>	<b>143 821,40 €</b>	<b>61 092,20 €</b>	<b>62 932,40 €</b>	<b>267 846,00 €</b>
Montant H.T par opération	862 928,40 €	366 553,20 €	377 594,40 €	1 607 076,00 €
T.V.A. 19,60%	169 133,97 €	71 844,43 €	74 008,50 €	314 986,90 €
<b>Montant T.T.C. par opération</b>	<b>1 032 062,37 €</b>	<b>438 397,63 €</b>	<b>451 602,90 €</b>	<b>1 922 062,90 €</b>

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette programmation sur 2011 et approuve également le devis qui a été établi pour l'installation d'un chauffage car le froid de l'hiver oblige la commune à fermer l'édifice du 1<sup>er</sup> novembre à fin février pour la célébration des messes. Lors des autres cérémonies qui sont obligatoirement à l'église (enterrements, commémoration 11/11...), le froid est difficilement supportable et le chauffage est devenu nécessaire.

Le Conseil Municipal sollicite pour l'ensemble des travaux l'obtention d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 40 % du montant des travaux et auprès du Conseil Général.

Mademoiselle TACHET fait remarquer que l'on peut regretter la baisse du taux de la subvention (de 50 à 40 %). Monsieur le maire confirme le désengagement de l'Etat par rapport aux aides qui étaient allouées. Monsieur PEPIN précise que l'architecte des bâtiments de France, lors de sa venue, a indiqué que le taux de 40 % serait sans doute abaissé dans l'avenir.

### **3 - OUVERTURE DE CREDITS SUR M49**

Monsieur le maire expose :

Nous avons perçu un montant de TVA sur des travaux réalisés en M49 pour 1 799,33 €.

Je vous propose d'ouvrir les crédits correspondants aux comptes suivants du budget eau et assainissement :

Section d'investissement :

\* Dépenses :

- 2762 créances sur transfert de droits à déduction de TVA

Montant : 1 799,33 €

\* Recettes :

- 2762 créances sur transfert de droits à déduction de TVA

Montant : 1 799,33 €

- 2156 Installations matériels - outillages techniques

Montant : 1 799,33 €

Cette recette correspond aux travaux suivants :

- Installation vanne eau potable / rue Pannard : 236,37 €

- Travaux rue Thiers / eau potable : 99,32 €

- Travaux rue du Château d'eau : 724,42 €

- Entretien bouches réseau communal : 223,74 €

- Reprise branchement / école Sainte Marie : 153,86 €

- Réalisation réseau AEP / rue Thiers : 361,62 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **4 - INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le maire propose d'allouer à notre comptable chargée des fonctions de receveur de notre commune, l'indemnité de conseil qui peut lui être versée. Décompte sur une gestion de 12 mois sur une moyenne de dépenses annuelles de 3 660 088,00 €. L'indemnité d'un taux de 100 % est de 693,77 €. Cette somme sera prélevée à l'article 6225 du budget.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **5 - AUGMENTATION DES TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Mademoiselle TACHET, maire-adjoint chargée des Affaires Sociales, propose d'appliquer une augmentation de 2 % sur le tarif des transports scolaires. Celle-ci a été calculée par rapport au prix appliqué sur le tarif kilométrique.

Pour 2010/2011, ce tarif sera le suivant pour 1 trimestre :

- Circuit matin et soir : 12,75 € (au lieu de 12,50 €)

- Circuit matin midi et soir : 25,60 € (au lieu de 25,10 €)

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **6 - CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR SPORTIF DANS LE CADRE D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI)**

Monsieur BUISSON, maire-adjoint chargé des sports expose :

En raison d'un manque d'encadrement dans différentes sections sportives et devant les difficultés pour celles-ci de recruter un éducateur pour des raisons financières, une étude a été faite pour embaucher un éducateur dans le cadre d'un CUI à temps complet qui serait mis pour partie à disposition de la communauté de communes durant les vacances scolaires pour 584 heures et, il resterait 1 026 heures qui seraient réparties entre les associations qui le souhaitent et pour d'autres prestations telles que l'encadrement sportif à l'école primaire, l'entretien des installations sportives (stades et vestiaires football).

Le Conseil Municipal est favorable à cette création. Mademoiselle TACHET précise qu'il pourra intervenir dans les écoles et de ce fait l'éducatrice de la communauté de communes qui intervenait pour l'animation sportive basket-ball et badminton ne sera pas reprise pour l'année scolaire 2010-2011.

Monsieur JOUBERT demande si une personne est pressentie sur ce poste. Monsieur BUISSON répond qu'un jeune correspondrait aux critères souhaités et cela sera revu avec Pôle Emploi.

## **7 - COMPTES RENDUS ANNUELS - EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire expose :

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, les rapports sur le prix et la qualité des services publics eau potable et assainissement vous ont été communiqués.

Dans le cadre de la mission d'assistance-conseil, le bureau du service eau et assainissement de la Direction Départementale des Territoires de l'Eure-et-Loir a établi ces rapports et Monsieur le maire demande si des conseillers municipaux ont des observations à formuler.

Mademoiselle TACHET, qui a étudié les rapports, fait remarquer que le nombre d'abonnés eau et assainissement présente une différence importante (107).

Monsieur PEPIN demande que la liste des abonnés soit communiquée à la commune, ce qui permettra de comparer et d'apporter une explication sur cette différence.

Monsieur PEPIN demande pourquoi la prime épuration pour la commune est en baisse. Mademoiselle TACHET répond que cela avait été expliqué au moment du vote du CA M49 2009. L'agence de bassin verse moins lorsque la station d'épuration est plus performante. En résumé, plus les installations sont conformes moins l'agence ne verse de prime. Il sera également demandé à STGS pourquoi le volume des boues a diminué (20 tonnes en 2009 au lieu de 43 en 2008).

A la suite de ces remarques, il est pris acte des rapports par le Conseil Municipal.

## **8 - OPERATION SITE RESIDENCE DU PERCHE - COMPTE RENDU DE L'OPERATION PAR LA SAEDEL**

Monsieur le maire expose :

Le Président Directeur Général de la SAEDEL a transmis, en application de l'article L 300-5 nouveau du code de l'urbanisme, le compte rendu d'activités de l'opération citée en objet et a joint :

- la note de conjoncture

- le bilan prévisionnel actualisé 2009
- le plan de trésorerie prévisionnel
- le tableau des acquisitions et cessions immobilières de 2009.

Le Conseil Municipal prend acte des documents transmis, une explication sera demandée sur le bilan pour les cessions terrains individuels par rapport à « la TVA sur marge »

## **9 - RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2009 DU SYNDICAT ELECTRIQUE DU PAYS CHARTRAIN**

La loi n° 99.586 du 12/07/99 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et en application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport du Syndicat Electrique du Pays Chartrain nous a été communiqué.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

## **10 - DECISION DE PRINCIPE POUR LA PRISE EN CHARGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ**

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge la réalisation de l'éclairage public de la zone d'aménagement concerté et propose de choisir dès à présent le modèle de luminaires proposés.

La société chargée par la RSEIPC des travaux, propose un modèle de mât de 7 m de hauteur, de couleur gris Eclatec (luminaire Elipt 55).

La question est posée par rapport à la lampe d'intensité réduite. Monsieur BUISSON préconise qu'une étude soit demandée pour un calcul de temps de retour sur investissement pour la mise en place d'un système d'abaissement de la luminosité la nuit.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la prise en charge de l'éclairage public de la ZAC.

## **11 - DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE POUR LA RUE D'ALSACE**

Monsieur le maire expose :

Le contentieux de la rue d'Alsace se poursuit auprès du Tribunal Administratif et notre avocat a présenté le mémoire en réponse au rapport d'expertise.

La délibération m'autorisant dans cette affaire à ester en justice date du 7 novembre 2006 et en raison des élections de 2008, il faut que le nouveau Conseil Municipal donne son accord dans cette affaire pour que la procédure puisse être poursuivie par l'intermédiaire de notre avocat Maître CASADEI-JUNG, avocate d'Orléans.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

## **12 - CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DE LA REFECTION DES COURTS DE TENNIS**

Monsieur BUISSON expose que la commission « sports » n'a pas pu se réunir comme prévu le 1<sup>er</sup> septembre et présente le dossier de réfection des courts de tennis.

Cinq sociétés ont été sollicitées, deux seulement ont répondu (EURO 2000 et TENNIS BECKER).

La société EURO 2000 a remis l'offre la mieux disante pour un montant de 31 736,34 € TTC.  
La proposition comprend la réfection des clôtures des deux courts.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces travaux et sollicite auprès de la Fédération Française de Tennis l'obtention d'une subvention.

### **13 - PROPOSITION D'INTERVENTION POUR JEUX D'OPPOSITION DANS LES ECOLES PRIMAIRES**

Mademoiselle TACHET propose de reconduire l'intervention de Mademoiselle Audren GUILBAUD, éducatrice sportive titulaire du BEES judo jujitsu et disciplines associées 1<sup>er</sup> degré, à l'école primaire de Courville S/Eure pour la discipline « jeux d'opposition » (année 2010/2011), pour 2 fois 6 heures.

Deux classes seraient concernées : CP/CE1 et CE1/CE2 et CLIS.

Le coût de cette intervention serait de 240 €.

Mademoiselle TACHET informe le Conseil Municipal que cette éducatrice n'a pas été rémunérée pour ses interventions à l'école primaire durant l'année scolaire 2009/2010 en raison de son départ du club de Nogent le Rotrou qui l'employait et avec lequel la commune avait signé la convention. Mademoiselle GUILBAUD a continué ses cours à l'école à titre privé. Le club de Nogent le Rotrou a confirmé le départ de Mademoiselle GUILBAUD et la commune doit donc payer les interventions 2009/2010 directement à l'éducatrice pour un montant de 240 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour reconduire l'intervention et pour régulariser le paiement des sommes dues à l'éducatrice de l'année scolaire antérieure.

### **14 - ECOLE DE MUSIQUE - CONTRAT DES PROFESSEURS**

Monsieur le maire expose :

Après une réunion initiée par Madame GAREL, adjointe chargée des affaires culturelles, avec le directeur de l'école de musique et tous les professeurs vacataires intervenants, une mise au point a été faite par rapport aux contrats en cours avec les différentes disciplines enseignées.

Le Conseil Municipal prend connaissance du planning des professeurs qui était jusqu'alors le suivant :

- Saxophone	6 H
- Batterie percussion	7 H
- Cuivres	8 H
- Accompagnement piano	5 H
- Flûtes	7 H
- Clarinettes	9 H
- Chorale	<u>4 H</u>
soit un total de 46 H	

+ la discipline guitare dont le professeur est titulaire sur Courville et Luisant.

Un cours de chant s'est greffé sur le poste du professeur de chorale qui assure également un complément de cours de guitare en raison de la demande importante de cette discipline.

Le réajustement des postes est nécessaire en raison du nombre d'élèves inscrits en plus ou en moins

selon les instruments.

Le planning serait pour 2010/2011 le suivant :

- Saxophone	5 H
- Batterie percussion	8,50 H
- Cuivres	6,25 H
- Accompagnement piano	5 H
- Flûtes	9,75 H
- Clarinettes	5 H
- Chant	4,50 H
- Chorale	2 H
- Complément guitare	<u>3,50 H</u>
soit un total de 49,50 H	

Monsieur HALLOUIN pense qu'il est difficile de bloquer les inscriptions pour un nombre d'élèves dès à présent. Mademoiselle TACHET précise qu'à un certain moment, il faut savoir arrêter et préciser que les élèves sont sur une liste d'attente.

Le nombre d'élèves en guitare ne doit plus progresser. 3,50 heures supplémentaires sont nécessaires au total. Il y avait auparavant 46 heures, Mademoiselle TACHET propose de fixer le nombre total alloué aux professeurs sous contrat à 50 heures.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **15 - AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal :

1) de l'exposition de Cathy ZANY peintre, à la bibliothèque de Courville S/Eure du 3/09/10 au 29/10/10.

2) des remerciements :

\* du syndicat d'initiative pour l'aide des services techniques lors de l'exposition 1 siècle à Courville S/Eure qui a eu un très grand succès.

\* de l'établissement français du sang pour les 32 donateurs volontaires lors de la collecte du 4 août (Mademoiselle TACHET regrette le faible taux sur Courville).

\* de la société protectrice des animaux de Chartres pour la subvention accordée par la commune.

3) de l'information reçue de la SAEDEL par rapport à la ZAC de l'Eolienne qui compte tenu des résultats de l'appel d'offres des lots VRD et de l'économie réalisée sur l'ensemble du marché, il sera possible que l'opération prenne en charge le coût des fouilles archéologiques (130 000 € HT, déduction faite de la prise en charge partielle par le FNAP).

Monsieur GAUTIER fait part du prix de vente prévu pour les terrains : terrain à bâtir 90 € TTC le m<sup>2</sup> en moyenne avec une variation de 73 € TTC pour le plus petit lot à 111 € pour le plus grand lot.

Le prix des lots commerciaux est de 40 € HT le m<sup>2</sup> (tranche 1a et 1c). Le prix des lots artisanaux est de 15 € HT le m<sup>2</sup> (tranche 1c).

## **16 - TOUR DE TAPIS**

Mademoiselle TACHET

1) a été présente à la rentrée scolaire des écoles le 2/09/10. A l'école du Chemin Vert les effectifs en primaire sont de 150 élèves pour 6 classes + 12 élèves en classe d'insertion scolaire. A l'école

maternelle, 109 élèves pour 4 classes dont 10 tout-petits qui ne rentreront que le 16 septembre. A l'école Sainte Marie, le nombre d'élèves est de 135 tout compris. Certaines classes sont très remplies (jusqu'à 33) notamment dans la classe des moyens maternelle et CP.

2) a assisté à une réunion de Fontaine-la-Guyon pour le planning d'utilisation du gymnase. La section tennis de Saint-Arnoult-des-Bois a demandé un créneau et il n'y avait pas de place de disponible. Elle a proposé à cette section une plage horaire au gymnase Louis Pergaud de Courville le jeudi de 21h00 à 23h00.

Mademoiselle TACHET pense que la réunion pour les plannings des gymnases de la communauté de communes devrait se faire le même jour, 1 année à Courville, 1 année à Fontaine-la-Guyon.

3) a procédé à une étude sur les consommations gaz de la commune. Elle a constaté une forte augmentation dans différents bâtiments (la mairie, l'école primaire, l'école de musique, le bâtiment bibliothèque - communauté de communes).

Il va être procédé à une révision par rapport au mode de régulation des chaudières pour réduire les températures le soir et le week-end.

Monsieur HALLOUIN rappelle que le panneau de signalisation « camping » n'a pas été remis en place à l'entrée de la ville suite aux travaux de la ZAC. Monsieur le maire en a informé l'entreprise.

Madame PERRIO fait part de son inquiétude vis-à-vis de la personne riveraine de son habitation, laquelle a pris l'habitude de brûler des détritiques ou herbes le soir dans sa propriété. Monsieur HAY, adjoint chargé de la sécurité, répond qu'il s'est déplacé à plusieurs reprises et il est difficile de raisonner cette personne. Si une récidive est constatée, il convient de recontacter Monsieur HAY.

#### Monsieur COCHIN

1) demande où en est le contentieux relatif à la plate-forme et silo pour grains réalisés sans autorisation route de Billancelles. Monsieur le maire répond que le Préfet a été saisi du dossier et a envoyé 2 personnes le deux août à la gendarmerie où nous étions conviés. Un rapport devait nous être transmis mais rien n'a été adressé à ce jour.

2) déplore l'état de sécheresse de l'étang de la base de loisirs. Monsieur le maire et Monsieur HAY sont allés sur place avec la DDT à ce sujet et c'est ce service qui doit gérer la possibilité d'alimenter cet étang avec la rivière. Monsieur COCHIN trouve cela regrettable de ne pas apporter rapidement une solution qui lui semble facile. Cela ternit l'image de la ville, cet étang se trouvant à l'entrée.

Monsieur le maire précise qu'il ne peut aller outre les décisions de la DDT.

3) Les fêtes médiévales ont lieu dans une semaine et rien ne semble préparé (armoire électrique, wc...). Monsieur le maire répond que l'on n'a reçu aucune demande du syndicat d'initiative et aucune réunion préparatoire n'a été faite. Le responsable des services techniques sera avisé pour prendre rendez-vous avec le Président dès demain.

#### Monsieur HAY

1) informe le Conseil Municipal que les grilles de l'école du Chemin Vert ont été restaurées par l'entreprise GUILLARD, elles seront repeintes dès que possible.

2) Durant la période estivale, peu de dégradations ont été constatées (quelques TAGS sur la toiture du gymnase, porte cassée des wc de l'église).

3) A propos de la demande de Monsieur CARTRON par rapport aux panneaux « 70 » qui ne sont pas installés avant les ronds-points de Courville, ceux-ci n'ont pas été installés tout simplement par

manque de financement.

4) La porte d'entrée de l'école maternelle a été changée. Les menuiseries (fenêtres) le seront aux vacances de la Toussaint.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

*La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 12 octobre 2010, salle de la Madeleine.*

*La Secrétaire,*